

OBJECTIFS

- Connaître le contexte réglementaire et les enjeux concernant le document unique
- Être capable d'identifier les risques professionnels
- Se doter d'une méthode d'évaluation des situations repérées à risque
- Acquérir un outil pour faciliter la gestion de la prévention dans son entreprise

REGLEMENTATION

> L'article L.4121-3 définit l'obligation d'évaluation des risques, associée à la mise en œuvre d'actions de prévention.

> L'article Article R.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de retranscrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (DUER).

PROGRAMME

- Evaluation des Risques Professionnels et Document Unique
 - Le contexte réglementaire
 - Les enjeux
- La démarche d'élaboration du Document Unique
 - Danger, risque, situation dangereuse : définitions et mise en situation
 - La démarche en 5 étapes clés
- Atelier pratique
 - Présentation d'un outil suivant la démarche d'élaboration : le DUd[©]
 - Manipulation de l'outil à partir d'exemples de situations de travail permettant l'intégration de la démarche d'évaluation

ORGANISATION

8h30 : Accueil des participants
8h45-12h : Atelier de sensibilisation

PUBLIC

8 à 12 stagiaires
Chefs d'entreprise
Responsables QHSE
Salariés ayant des missions d'animation et de relais de la santé sécurité au travail.

INTERVENANTS

Infirmier en Sant au travail
Ingénieur en Prévention des Risques
Assistante en Santé Sécurité au Travail

PRE-REQUIS

Connaissance d'Excel
(fonctionnalités de base)
Logiciel Excel[®] version 2007 et suivantes

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Fiches information
Outil Excel d'élaboration du DU : DUd[©]
Documentation

CONTACT

Christine QUERCIA
04.75.78.54.32.
c.quercia@aipvr.com

LIEU

Locaux de l'A.I.P.V.R – 26000 Valence

DURÉE

3 heures 30

TARIF

Prestation comprise dans la cotisation annuelle d'adhésion à l'AIPVR.